







En avant-propos... quelques sigles et définitions

- Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI): peut être un syndicat de communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles, ...
- Intercommunalité = forme de coopération existant entre communes et permet aux communes de se regrouper au sein d'EPCI
 - 2 types d'intercommunalité :
 - Sans fiscalité propre financée par les contributions des communes qui en sont membres
 - À fiscalité propre caractérisée par l'existence de compétences obligatoires et par une fiscalité propre.
- Syndicat de communes = <u>EPCI sans fiscalité propre</u>, associant des communes en vue de services d'intérêt intercommunal (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes)
- Clause de compétence générale : compétence d'intervention générale accordée à la collectivité qui en est bénéficiaire qui repose sur l'intérêt public local, sur l'intérêt du territoire









3 lois pour réformer la France territoriale

1. MAPTAM

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

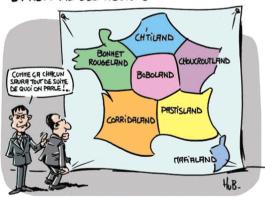
(27 janvier 2014) Création des **métropoles**

Création de la compétence **GEMAPI**

2. Loi relative à la délimitation des régions

(16 janvier 2015)

VERS DAVANTAGE D'AUTHENTICITÉ POUR LA RÉFORME DES RÉGIONS



3. NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (07 août 2015)

Clarification des compétences des collectivités territoriales (dont petit cycle de l'eau et déchet)



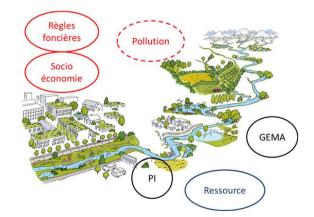






GEMAPI: AMBITIONS – le bon état des eaux

- La GEMAPI : une compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
- Rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau pour relever les défis de restauration des milieux aquatiques et de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- Une réforme qui clarifie les compétences des collectivités et les responsabilités des élus
- Mise en œuvre de solutions intégrées et réfléchies à l'échelle du bassin versant afin de réduire durablement les risques d'inondation, tout en préservant et améliorant la qualité des milieux aquatiques :
 - Restauration du lit naturel de la rivière (élargissement et décloisonnement du lit),
 - Ralentissement des écoulements (méandres),
 - Reconnexion de la rivière avec ses zones humides pour recréer les champs naturels d'expansion des crues,
 - Restauration du transit et de l'équilibre sédimentaire (suppression des seuils), etc.











GEMAPI: principes

- A partir du 1^{er} janvier 2018 : d'une compétence facultative et partagée, à une compétence obligatoire
- Affecte la compétence GEMAPI au bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à FP dont elles sont membres
- Les communes ou EPCI à FP peuvent transférer la compétence à un syndicat mixte type syndicats de rivières, EPAGE, EPTB, ...
- Crée une « taxe GEMAPI » dédiée à la compétence facultative et plafonnée à 40
 €/habitant



transférable

à une échelle plus

pertinente







Compétence

GEMAPI

portée par les EPTB, EPAGE,

syndicats mixtes si possible à

l'échelle du bassin versant



GEMAPI: compétences

GEMA PI

Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement



(1°) aménagement de bassin hydrographique

Ex: Etude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant : restauration de ZEC, études géomorphologiques

(2°) entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Ex: Entretien régulier de cours d'eau, plans pluriannuels, restauration morphologique de faible ampleur

(5°) défense contre les inondations et contre la mer

Ex: Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines; Etudes et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages; Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement

(8°) protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ex: Opération de renaturation et de restauration sur les espaces de bon fonctionnement, transport sédimentaire, restauration morphologique de grande ampleur









GEMAPI: la taxes

double caractéristique :

- c'est un impôt par répartition : les collectivités ne votent pas un taux ou un barème tarifaire, mais déterminent un produit global attendu, au plus tard au 1er octobre de l'année N-1, que l'administration fiscale doit répartir entre les redevables selon les critères fixés par la loi;
- o c'est un **impôt additionnel** : son établissement et son recouvrement sont **adossés sur les contributions directes locales**, c'est-à-dire notamment les taxes foncières

subordonné à deux conditions cumulatives :

- o le montant attendu ne doit pas dépasser un plafond, qui correspond à une moyenne de 40 €/habitant ;
- o il doit être au **plus égal** à la couverture du **coût prévisionnel annuel** des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI.









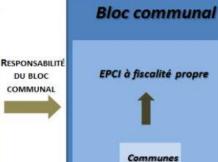
GEMAPI: les autres compétences

Compétences GEMAPI

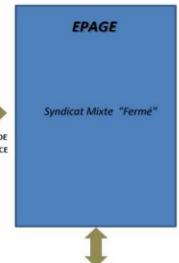
- 1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2. Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau
- 5. Défense contre les inondations et contre la mer
- 8. Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées

Compétences hors - GEMAPI

- 3. Approvisonnement en eau
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6. Lutte contre la pollution
- 7. Protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 9.Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 11. Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux
- 12. Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.









RESPONSABILITE de l'Etat

> Agence de l'eau, ONEMA,VNF

Etat et ses

établissements

publics



MARQUEUR DE LA COMPÉTENCE HORS-GEMAPI



EPCI à FP)

EPTB

Syndicat Mixte
"ouvert"
(Départements
Régions)



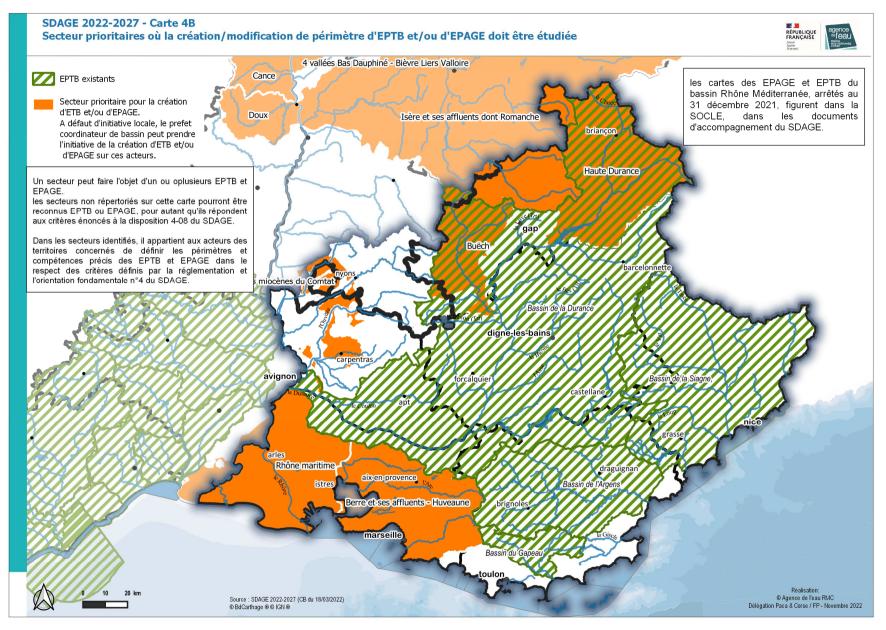


ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT





GEMAPI: les enjeux sur PACA











GEMAPI: les aides du 11^{ème} programme

Plus de détails :

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr 7
112/fr/aide-restaurer-lefonctionnement-des-milieuxaquatiques-dans-le-cadre-de-lagemapi-continuite-ecologique-ethydromorphologie

	THE PARTY
TYPE D'INTERVENTION	TAUX D'AIDE
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS	Jusqu'à
DANS LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI : ÉTUDES PRÉFIGURATRICES	50%
ETUDES INTÉGRÉES : DÉFINITION DES ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT (EBF) DES COURS D'EAU, STRATÉGIE FONCIÈRE	Jusqu'à
	70%
ÉTUDES PRÉALABLES POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA GESTION HYDROLOGIQUE	Jusqu'à
	50%
	3070
ÉTUDES PRÉALABLES POUR LA CONTINUITÉ	Jusqu'à
	70% (1)
	si effacement étudié
RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ POUR LES POISSONS ET LES SÉDIMENTS	Jusqu'à
	50% ⁽¹⁾
	pour l'équipement
	Jusqu'à
	70%
	pour l'effacement
	pour remacement
RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE	Jusqu'à
	50% (2)
	selon les gains pour les milieux
ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION À TEMPS DE RETOUR PLURI-ANNUEL, POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIÈRES	Jusqu'à
	30%
	154.740.73
ACTIONS DE GESTION HYDROLOGIQUE	Jusqu'à
	50%
	T. T. U.Y.
AIDE GESTION CONCERTÉE ET SOUTIEN À L'ANIMATION (VOIR <u>PAGE AIDE DÉDIÉE</u>)	Jusqu'à
	50%,,70%









GEMAPI: pour aller plus loin

Une vidéo :



Des documents de référence :



https://www.eaurmc.fr/jcms/pro 73 656/fr/pour-une-nouvelle-gestiondes-rivieres-les-actions-a-l-heure-dela-gemapi





https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr 42 053/fr/livret-2016-pour-unenouvelle-gestion-des-rivieres-a-lheure-de-la-gemapi-exemples-derestauration

https://www.youtube.com/watch?v=IzrwF4XKUBk&list=PLBwtDbNiOwKsUiLtmvDDru5ejZJqYjzk-(nouvelle%20fen%C3%AAtre)

Un site:

https://www.rhonemediterranee.eaufrance.fr/gestion-deleaugestion-locale-de-leau/gemapi-unenouvelle-competence-communale





Merci pour votre attention

Des questions ?





